



CONSEIL MUNICIPAL
13 JUN 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2024-133

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 15h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 6 juin 2024 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Gérard RAYNAL, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Fatima DAHINE, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN

ABSENT(S) : Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie BACH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====
Approbation de la stratégie climat-air-énergie 2024-2035 de Perpignan et dépôt de candidature pour la 4e étoile du label "Territoire engagé transition écologique - Climat Air Energie".

M. Rémi GENIS expose :

Mes chers collègues,

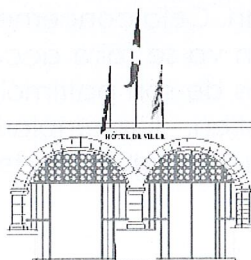
1. contexte :

Depuis la signature d'une convention avec l'Etat dans le cadre du Grenelle de l'environnement en 2008, puis l'adoption de son 1^e plan climat en décembre 2012 conjointement avec la Communauté d'Agglomération, Perpignan n'a cessé de confirmer son engagement en faveur de la transition énergétique et écologique.

La mobilisation des équipes est forte et perdure dans le temps. La Ville a mis en place un grand nombre d'actions concrètes en matière de développement durable et d'énergie climat et a été récompensée à plusieurs reprises par le label européen Cit'ergie : elle a reçu le label Cap Cit'ergie en novembre 2014, le label Cit'ergie en 2016, puis en 2019.

2. Un nouveau programme d'actions : le Plan Climat 2024-2035 !

A l'heure du renouvellement de son label pour un 4^e cycle, Perpignan souhaite de façon volontaire, renouveler son engagement concret en faveur d'une politique énergie climat ambitieuse, en adoptant un nouveau programme d'actions 2024-2035.



Les ateliers de travail organisés en 2023, avec l'appui du conseiller ont permis de passer en revue les critères d'évaluation du label, consolider l'état des lieux, définir la stratégie et travailler le contenu du programme avec les services. Plusieurs allers/retours ont également été fait avec les services et partenaires début 2024 afin d'échanger sur les différents éléments du dossier et sur le programme d'actions. Un séminaire exceptionnel a aussi été organisé le mercredi 20 mars 2024, regroupant les élus du comité de pilotage, les DGA et les référents du comité technique, soit au total une cinquantaine de personnes pour partager les propositions du futur programme d'actions.

Le plan Climat 2024-2035 de Perpignan se décline en 6 orientations stratégiques structurantes :

1. **Rafraichir la Ville, préserver les habitants, la nature et l'agriculture des impacts du changement climatique**
2. **Préserver la ressource en eau et lutter contre la sécheresse**
3. **Transformer durablement la Ville et préparer l'avenir**
4. **Être une administration écoresponsable**
5. **Se déplacer autrement**
6. **Promouvoir la transition écologique et mobiliser les habitants et acteurs du territoire**

Ces 6 orientations structurent l'action de la Ville et se déclinent ensuite dans 39 fiches actions présentées dans ce nouveau programme d'actions 2024-2035. Il s'agit d'amplifier les transformations nécessaires du territoire et de garantir **plusieurs principes fondamentaux sous-jacents** :

Une ville résiliente face au changement climatique

Au regard du contexte récent, qui a confirmé une augmentation significative des températures sur le territoire et mis en exergue une tension accrue sur la ressource en eau du fait de faibles précipitations depuis 2 ans, **le nouveau Plan Climat de Perpignan 2024-2035 cible comme première priorité l'adaptation au changement climatique.**

Les élus ont en effet souhaité mettre en avant dans ce nouveau plan d'actions, les solutions :

- Pour rafraichir la ville, préserver les habitants, la nature et l'agriculture des impacts du changement climatique (orientation 1) ;
- Préserver la ressource en eau et lutter contre la sécheresse (orientation 2).

Cette nouvelle orientation caractérise le Plan climat de Perpignan 2024-2035. En prenant en compte la nécessité de limiter l'impact des activités humaines sur la nature, la biodiversité, les paysages et les ressources communes (eau, air, sol). En préparant les vagues de chaleur intenses et précoces qui frappent déjà Perpignan depuis plusieurs années et exposent la population à des températures extrêmes.

Ainsi, au travers de son Plan Climat, la Ville de Perpignan active différents leviers avec des thématiques nouvelles ou renforcées, telles que la gestion de la ressource en eau et sa réutilisation, l'agriculture, la gestion des risques, la prise en compte du confort d'été, la végétalisation de l'espace public, la désimperméabilisation des rues, des cours d'écoles, des parkings...

Une Ville plus sobre

Pour autant, Perpignan n'en oublie pas la sobriété. C'est l'un des principes qui structure le plan d'actions de Perpignan. Cela concerne le patrimoine bâti et le fonctionnement de l'Administration. Perpignan va se faire accompagner pour définir une stratégie de réduction des consommations de son patrimoine à court, moyen et long termes avec un programme de rénovation. L'exemplarité de la collectivité, c'est aussi la commande publique durable, l'exemplarité de la flotte de véhicules, du numérique...

Une ville éco-citoyenne : replaçant l'habitant et la jeunesse au cœur de l'action

Compétente en matière de politique jeunesse, la stratégie de Perpignan replace les habitants au centre du programme d'actions (elle cible différents publics comme l'enfance, les jeunes, les acteurs associatifs, et les habitants dans leur ensemble) via notamment la politique éducative, la nouvelle politique d'éco-citoyenneté et la politique de la Ville. La politique culturelle fait aussi son entrée au sein du Plan climat, avec à la fois, un axe écoresponsable et un volet sensibilisation renforcé.

Une Ville qui apaise la circulation et favorise les mobilités durables

La politique des mobilités se voit renforcée en capitalisant sur les nombreuses actions déjà engagées depuis le début du mandat. Cet enjeu est d'autant plus fort que les transports représentent 50% de la facture énergétique des habitants et près des deux tiers de leur empreinte carbone. La forte impulsion donnée au vélo va se poursuivre avec l'amélioration du réseau cyclable existant et son extension, ainsi que le développement du stationnement vélo. Les services autour du vélo continueront de se multiplier, de même que la sécurisation du stationnement.

L'autre levier municipal est la finalisation du plan de piétonisation et d'accessibilité de la voirie qui s'inscrit dans la politique plus globale de reconquête du centre-ville.

L'apaisement de la circulation est clairement mis en avant dans la stratégie. Cette mesure est facilitée par des aménagements de voirie limitant les excès de vitesse, le développement des modes actifs décrits précédemment et l'action de la police municipale.

Une ville favorable aux énergies renouvelables, sur les espaces déjà artificialisés

Perpignan étudie systématiquement l'implantation d'énergies renouvelables dans tous ses projets de rénovation ou de construction, au même titre qu'elle étudie toutes les opportunités de raccordement au réseau de chaleur. Le nouveau Plan climat a l'ambition de poursuivre cette stratégie et d'axer en priorité le développement des énergies renouvelables sur les zones déjà artificialisées (bâtiments, parkings) afin de conserver la qualité des paysages et les terres agricoles.

Le Plan Climat comprend notamment la liste des services référents pour chaque action, et se décline dans un tableau de bord qui présente le calendrier de mise en œuvre, et les indicateurs retenus pour le suivi.

3. La Ville se fixe les objectifs quantitatifs suivants en matière de politique Climat-air-énergie :

En accord avec les objectifs nationaux fixés par l'État en matière de production d'énergie renouvelable, de réduction de la consommation et d'émissions de GES ;

En accord aussi avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération ;

Et au regard de ses compétences, de ses spécificités et des éléments de diagnostic et de stratégie développés dans son nouveau Plan Climat Energie,

Perpignan s'engage à s'inscrire sur une trajectoire ambitieuse qui vise à :

- **Multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables en 2050** (par rapport à 2012), en privilégiant le développement du solaire photovoltaïque ou thermique sur la zone urbaine, en favorisant le raccordement de ses bâtiments au réseau de chaleur et en tenant compte des capacités de production des installations actuelles de Biogaz et de développement du bois énergie. **C'est un objectif réaliste au regard de l'évolution de la production qui a été multipliée par 2 depuis 2012.**

- **Diviser par 2 la consommation énergétique de son territoire en 2050** (par rapport à 2012). C'est un objectif très ambitieux mais il est à noter qu'avec une baisse de -8,3% depuis 2013, la consommation finale d'énergie de Perpignan est conforme et même inférieure à l'objectif de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) adoptée par l'État, qui fixe pour la France -7,5% en 2023.
- **Diviser par 4 ses émissions de GES en 2050** (par rapport 2012).
C'est aussi un objectif ambitieux, même s'il faut signaler que les émissions GES par habitant sur Perpignan, représentent en 2021, seulement la moitié de ce qui est constaté en Occitanie. L'enjeu sur notre territoire se situe sur le développement des mobilités actives et sur le passage d'une mobilité individuelle à une mobilité collective (transport en commun, co-voiturage...). Mais, cet objectif suppose (comme annoncé dans le schéma Régional Climat Air Énergie) un basculement technologique important vers une motorisation utilisant des énergies d'origine renouvelable qui ne dépend pas de la collectivité.

4. Renouveau du label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie et demande de la 4^e étoile :

A noter, le label Cit'ergie a changé de nom en 2020, il est devenu : label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie.

Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, déclinaison française du label européen european energy award (eea), est porté en France, par l'ADEME. C'est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue, une démarche d'évaluation et de labellisation européenne qui vise à distinguer les collectivités exemplaires et engagées dans des politiques climat air énergie ambitieuses.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus, etc.

La collectivité est évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO₂ associées et la qualité de l'air : l'aménagement et l'urbanisme ; le patrimoine ; l'approvisionnement en énergie, l'eau, l'assainissement et les déchets ; la mobilité ; l'organisation interne ; la communication et les partenariats.

La démarche repose sur un référentiel d'actions, des outils de pilotage et des indicateurs communs à tous les pays d'Europe. Toutes les collectivités européennes engagées sont évaluées au regard de cet unique référentiel, ainsi qu'au travers des mêmes indicateurs.

Il existe 5 niveaux de label. Les différents paliers sont établis en fonction d'un potentiel de points correspondant aux compétences des collectivités et de leur progression sur 4 années.

- 1 ★ > entrée dans la démarche
- 2 ★ > seuil supérieur à 35% du potentiel d'actions de la collectivité
- 3 ★ > seuil supérieur à 50% du potentiel
- 4 ★ > seuil supérieur à 65% du potentiel
- 5 ★ > seuil supérieur à 75% du potentiel

Au vu de la dernière évaluation, le potentiel d'actions réalisées par Perpignan dépasse le seuil des 65% pour atteindre un score provisoire avant audit de 67%. Par ailleurs, le travail mené en collaboration avec l'ensemble des services techniques permet de proposer au conseil municipal un plan d'action climat-air-énergie couvrant les différents champs de compétence de la Ville. Ce plan permet à Perpignan de s'engager dans les objectifs sus-cités et de demander le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 4 étoiles auprès de la Commission National du Label.

La conduite opérationnelle du plan d'actions et du processus de labellisation continuera d'être réalisé de façon transversale par la Mission Transition Énergétique et Développement durable. La Ville de Perpignan s'engage à suivre annuellement les indicateurs du label CAE, l'avancée du programme d'actions, et à organiser la visite annuelle du conseiller Territoire Engagé Climat-Air-Énergie.

Sur proposition du Comité de pilotage PCET/CAE qui s'est réuni, le 6 décembre 2023 et le 20 mars 2024, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le nouveau Plan Climat Air Energie de Perpignan 2024-2035 joint à la délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de renouvellement du label « Territoire engagé transition écologique - Climat Air Energie », de Perpignan, auprès de la Commission Nationale du label et à solliciter la 4^e étoile.

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20240613-190583-DE-1-1

Accusé reçu le : 02 JUIL. 2024

Affiché le : 02 JUIL. 2024

M. Rémi GENIS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

